

## Réunion du conseil – Compte-rendu N°4

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 juin 2014

#### Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu précédent,**
- **Délibérations :**
  - SEDI : Enfouissement BT Maison Bellier → Groupe scolaire,
  - TAP : Modifications contrats ATSEM, Vacances instituteurs,
  - Ancienne école maternelle : Travaux pour accueil « les Coquinoux » St Just de Claix et convention de participation financière,
  - Création d'une régie de Recettes « Dodobulles »,
  - Cheminement piétonnier entre le village et le groupe scolaire,
  - Avenant n° 1 FPU,
  - Gazette : Choix de l'infographiste et de l'imprimeur,
  - Marandan : Révision de la part fixe de la redevance 2014 (si parution de l'indice de la consommation de mai 2014 (sortie vers le 15 juin)),
  - CCBI : Nomination d'un délégué pour la commune à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées),
  - Paiement abonnement OVH.Com
- **DM2- Budget 2014,**
  - Présentation et vote de la DM2 (nécessaire pour virement de crédits prévus au compte 64 et affectés au compte 65 pour TAP),
- **Questions diverses**

**Membres présents :** CREACH Yvan, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, JEYMOND Astrid, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MICLO Damien, MURE-RAVAUD Jérôme, MEUNIER Christian, MOLARO Patricia, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : / CHETAAIL Maurice,

Secrétaire de séance: BLAMBERT Micheline

Pouvoir(s) : /

### COMPTE-RENDU

La séance débute à 20h00

- **Approbation du compte-rendu précédent :**  
Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité des présents.
- **Délibérations :**
  - **SEDI : Enfouissement BT Maison Bellier → Groupe scolaire**  
Le Maire donne la parole à Eric ROLLAND qui explique que l'enfouissement de la Basse Tension (France Télécom) permettra de réaliser le chemin piétonnier avec le raccordement au droit de la maison BELMONT, la suppression des poteaux de la plaine et ceux situés à l'arrière de la maison BELLIER. SEDI finance ces travaux à 100%, France Télécom ne participant pas à ces frais (d'un coût total de 65.000€) seul l'enfouissement reste à la charge de la commune, pour un coût de 2400€ TTC.  
Eric ROLLAND précise qu'il a demandé au SEDI une étude sur le coût de l'éclairage public et du chemin piétonnier ; cette proposition sera à l'ordre du jour du conseil municipal de Juillet (dépende d'environ 20.000€)  
  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote cette délibération, sans opposant ni abstention.  
  
Le Maire donne la parole à Micheline BLAMBERT pour les 5 délibérations suivantes.
  - **TAP : Modifications horaires de travail ATSEM :**  
Micheline Blambert explique qu'il y a lieu de modifier les horaires des ATSEMS, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.  
Les 3 employées devront travailler le mercredi matin. Par ailleurs, elles seront chargées d'animer les TAP de 13h45 à 14h30 les autres jours de la semaine (sieste pour PS et MS, activités ou pause pour MS).  
Aucune aide de l'Etat n'est prévue pour ces postes de travail du mercredi.  
Il n'y a pas lieu de délibérer sur le poste de l'atsem titulaire, Audey Badaroux employée à 95% sur un poste à temps complet et qui passe à 95,58%.  
Il n'y a pas lieu non plus de délibérer sur le poste de l'agent Karine Vandewiele qui, à la suite de 2 contrats successifs de 3 ans en CDD passe de fait en contrat CDI avec un nombre d'heures porté à 85.56% d'un temps complet.  
La proposition de modification des horaires est validée par 16 voix et 2 absentions
  - **Augmentation du temps de travail du poste de l'agent territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Micheline Blambert précise qu'en raison de l'aménagement des rythmes scolaires, il y a lieu de modifier l'horaire hebdomadaire de ce poste occupé par Djamilia Aïdouni et de le porter à 30h50 annualisé à compter de septembre 2014 soit 86.68% d'un temps complet.

Elle précise également que pour ces 3 employées, ces horaires pourront être révisés et revenir à leur état initial en fonction de l'évolution de la loi sur l'aménagement des rythmes scolaires, de la fréquentation des TAP ou de la décision communale d'un changement dans l'organisation de ces TAP (horaires, tarifs).

La proposition d'augmentation est validée à l'unanimité moins une abstention

- **Vacations des instituteurs**

Micheline Blambert précise qu'une aide aux devoirs sera mise en place dans le cadre des TAP « récréabulles » à la rentrée 2014 et qu'il revient à la commune concernée de déterminer le montant de la rémunération de ces heures complémentaires aux 2 enseignants volontaires pour dispenser cette aide.

Le montant proposé est de 20€/heure, sachant que les deux enseignants dispenseront cette aide les lundis et jeudis, durant 45 mn, chacun se chargeant d'un groupe de 12 à 13 enfants par cycle et par trimestre.

Le montant annuel calculé est de 2160 €.

Proposition votée à l'unanimité.

- **Ancienne école maternelle : Travaux pour accueil « les Coquinoux » St Just de Claix et convention de participation financière :**

Le maire informe que des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la crèche située à St-Just de Claix, nécessitent son accueil temporaire dans les locaux de l'ancienne école maternelle de St-Romans.

Il donne la parole à Micheline Blambert qui précise qu'il s'agit d'accueillir des bébés (0-3 ans), et qu'il convient d'y effectuer des aménagements spécifiques qui seront réalisés en régie municipale par les employés du service technique de St-Romans avec une aide possible et ponctuelle d'un employé de St-Just de Claix et que certains aménagements particuliers seront laissés à la charge de la commune de St-Just. (Un projet d'aménagement de restauration scolaire suivra l'occupation de cet espace lorsqu'il sera libéré).

Elle précise que l'ensemble de ces locaux sera occupé par les services de la CCBI qu'il y aura une augmentation du temps d'accueil, donc des charges de fonctionnement et qu'il y a lieu de demander à la CCBI de prendre en charge les consommations EDF ainsi que les autres charges de fonctionnement. Un budget prévisionnel des consommations électriques sera établi –les consommations d'eau étant moins significatives et présenté à la CCBI.

Vote : autorisation d'établir une convention de participation financière, pour la prise en charge des frais de fonctionnement par la CCBI: cette autorisation est votée à l'unanimité des présents.

- **Création d'une régie de Recettes « Dodobulles ».**

Micheline Blambert rappelle que Les TAP de l'école maternelle (dodobulles) seront gérés par la commune ; Il convient donc de créer une régie de recettes « dodobulles » afin de permettre aux familles, l'inscription de leur enfant moyennant une participation de 10 € par enfant et par trimestre, à compter de l'année scolaire 2014-2015.

Elle précise que cette année sera une année test au terme de laquelle la commune qui est le seul financeur (hors le fonds d'amorçage de 50 € par l'état la 1<sup>re</sup> année) décidera de sa reconduite ou non dans les mêmes conditions ;

Vote : à la majorité des présents, un vote contre.

- **Cheminement piétonnier entre le village et le groupe scolaire.**

Le Maire rappelle que la commission Travaux s'est réunie le 28 mai. Cette commission qui comprenait 14 présents, a voté sur le projet d'aménager le trottoir de cheminement côté gauche en allant aux Ecoles.

Lors de cette commission, 13 membres ont voté POUR, 1 a voté CONTRE.

Il donne la parole à Eric ROLLAND qui apporte les réponses aux questions posées lors de la commission :

- Il n'est pas possible de réutiliser les anciennes barrières car il n'est pas autorisé de placer des garde-corps non normalisés au sein de la traversée d'un village.
- Il est possible techniquement de mettre les candélabres contre le mur de soutènement, mais financièrement ce projet n'est pas judicieux. Ces 3 candélabres peuvent toutefois être protégés par des marquages au sol.
- Evacuation des infiltrations du mur : Eric Rolland n'a pas eu de réponse à cette question.
- Passage piéton face à la maison BELLIER : cette réalisation est possible mais ce passage serait dangereux, et la commune pourrait être pénalement responsable en cas d'accident.
- Longueur du chemin piétonnier : 120 m seront réalisés au lieu des 175 m initialement prévus (diminution de la dépense).

Marcel BARTHELEMY estime que le cheminement côté BELMONT semble moins dangereux que de l'autre côté.

Christian MEUNIER estime et précise qu'un passage piétonnier sur le chemin privé Belmont aurait été préférable. Eric ROLLAND indique qu'aucun accord n'a pu être conclu en ce sens entre les 2 parties.

Vote : la commission Travaux propose la solution n°2 : cheminement sur la gauche de la voirie entre le village et les Ecoles. La solution n°2 est adoptée à la majorité des présents ; Trois votes contre, une abstention.

- **Avenant n° 1 FPU :**

Le maire indique qu'à la suite du dernier conseil communautaire un avenant précise le montant de la FPU que la commune doit recevoir : la somme de FPU attribuée à St-Romans est de 109.300€ (Fiscalité Professionnelle Unique – ex Taxe Professionnelle), et passe ainsi de 15 à 24.000€ par mois.

Vote de cet avenant à l'unanimité des présents.

- **Gazette : Choix de l'infographiste et de l'imprimeur :**

Le maire donne la parole à Patricia MOLARO qui informe l'assemblée qu'elle a demandé plusieurs devis Imprimerie et infographie

Sociétés consultées :

COQUAND imprimeur	Frais d'infographie	1700 € HT
	Frais pour impression	2700 € HT
VALERIE LASSABLIERE	Frais d'infographie	1760 € TTC + 17,60 € à régler à la Maison des Artistes
PRESS VERCORS	Frais pour impression	2180 € HT

Sur le devis infographie présenté par Lassablière, la commission communication a décidé d'effectuer elle-même la correction orthographique, afin de réaliser des économies et de choisir ainsi le mieux disant. Patricia Molaro rappelle que pour les éditions précédentes le coût de la gazette s'élevait à 5000 €, Le montant total des devis retenus et proposés pour la prochaine sont donc :

VALERIE LASSABLIERE	Frais d'infographie	1760 € TTC + 17,60 € à régler à la Maison des Artistes
PRESS VERCORS	Frais pour impression	2180 € HT

VOTE : ces devis sont acceptés à l'unanimité des présents.

- **Marandan : Révision de la part fixe de la redevance 2014 (si parution de l'indice de la consommation de mai 2014) (sortie vers le 15 juin).**

Le Maire explique que la redevance fixe de 2014 a été calculée selon les indices de référence convenus, et que son nouveau montant s'élève à 21.565,86€.

VOTE : cette redevance est votée à l'unanimité des présents.

- **CCBI : Nomination d'un délégué pour la commune à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).**

Le Maire propose la candidature de Maurice CHETAÏL pour ce poste.

VOTE : la candidature de Maurice CHETAÏL au poste de délégué pour la commune à la CLECT est votée à l'unanimité des présents.

- **Paiement abonnement OVH.Com**

Le Maire donne la parole à Gisèle CHOURREAU qui explique que pour souscrire un nom de domaine internet et les services associés, ci-après désigné : « SAINT-ROMANS », cette opération s'étant déroulée par internet, Gisèle CHOURREAU a dû la régler avec sa carte bancaire.

Il convient de rembourser Gisèle Chourreau par mandat administratif à son ordre pour la somme de : 28,66€

VOTE : l'unanimité des présents autorise le maire à émettre un titre de paiement de 28,66 € pour ce remboursement

- **DM2- Budget 2014,**

- **Présentation et vote de la DM2 (nécessaire pour virement de crédits prévus au compte 64 et affectés au compte 65 pour TAP)**

Le Maire explique qu'au budget 2014, une première estimation du coût des TAP avait conduit à budgéter une ligne de 14 000 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2014 et que celle-ci avait été affectée en Frais de Personnel (compte 64). Micheline Blambert explique que l'évolution dans la mise en place et la conduite de ces TAP fait apparaître d'une part :

- Que l'organisation de ces TAP sera déléguée pour partie à l'association « les gais lurons » qui recevra une subvention (compte 65) égale aux frais induits par cette organisation, déduction faite des différentes subventions CAF et fond d'amorçage d'état qui seront versés et qu'il y a donc lieu de transférer partie du budget TAP à ce compte.

D'autre part :

- Que le montant total de cette nouvelle organisation est de fait revu à la baisse et qu'il convient d'ajuster plus finement les montants. Elle propose qu'une ligne budgétaire de 8000€ soit affectée au compte 65.

VOTE : cette décision est votée à l'unanimité des présents.

- **Questions et informations diverses :**

- **Christian MEUNIER** : Monsieur RUEL devant partir à la retraite, comment a-t-on prévu son remplacement ? **Réponse** : Compte-tenu des congés de fin de carrière, son départ est à prévoir fin septembre ; Daniel Jourdan et Johannes Martin des services techniques seront consultés prochainement et il sera tenu compte de leurs appréciations sur l'opportunité d'émettre un appel à candidature.
- **Michel LAMBERTON** : à la question de savoir s'il est prévu d'intervenir au niveau de certains arbres du MARANDAN qui s'avèrent peut-être dangereux, il lui a été répondu qu'une étude sur ce point est en cours.
- **Patrick VIALLE** : explique qu'il a fait des recherches sur les pollutions du bassin des Mayettes. Il s'avère après vérification des différents regards, qu'il y a 2 résidents « pollueurs » ; un courrier sera adressé par la Mairie à ces personnes concernées afin que le nécessaire soit fait rapidement.
- **Patrick VIALLE** : Une décharge « sauvage » a été constatée sur la parcelle de terrain appartenant à Mr LAMBERTON Florient, qui a semble-t-il comblé une combe sans autorisation préalable déposée en Mairie. Pour acheminer ces différents gravats, Mr LAMBERTON utilise la rue des Dragonnières, passage étroit, qui donne lieu à des incidents. La commission Urbanisme doit lui demander de déposer une déclaration préalable, et cette question sera mise à son tour à l'ordre du Jour. Il est par ailleurs proposé d'interdire la route des Dragonnières aux plus de 3T5. Patrick Vialle demande que ce sujet soit évoqué rapidement.

- **Patrick VIALLE** : Salle des Fêtes : Patrick Vialle souhaiterait qu'un règlement soit rapidement mis en place. Une commission de travail est créée à sa demande, composée de Patrick VIALLE, Micheline BLAMBERT et Christine FIORDALISI ; le projet de règlement établi par la commission sera proposé au prochain conseil municipal ;
- **Le Maire** : Yvan Créach informe qu'il a fait réaliser une estimation de la valeur de la Base de Loisirs (1.070.000€)
- **Le Maire** : demande également à la commission Travaux de travailler sur un projet de « dépose minute » sur l'avant du parvis de la mairie qui serait utile pour les seniors, ainsi que pour les clients de l'Épicerie.
- **Le Maire** indique qu'il a reçu Monsieur Denis FAY, ancien charpentier qui souhaite obtenir l'autorisation d'installer provisoirement un terrain de TIR à la carabine, dans la carrière du Bois de Claix. Ces tirs seraient de 10 – 25 – 50 mètres, 3 après midi par semaines le lundi, mercredi et samedi et de septembre à juin. Le propriétaire du terrain n'y serait pas opposé ; Monsieur le Maire suggère de faire une enquête de voisinage, mais les conseillers sont opposés à cette installation, à l'unanimité des présents.
- **Le Maire** informe également le conseil municipal qu'il a reçu un courrier daté du 20 mai, de Bertrand Le MENESTREL concernant les nuisances engendrées par la construction de Mr Florient Lambertson, et en fait la lecture. Après renseignements, Mr LAMBERTON, lui a indiqué avoir loué un concasseur pour faire sa plate-forme et qu'il y travaille les jours ouvrables. Le Maire indique qu'il va répondre à Mr le MENESTREL, après avoir contrôlé le dossier d'urbanisme. Charles DICO de son côté a consulté ce dossier et a indiqué qu'il lui semble correct.
- **Le Maire** indique avoir reçu un courrier de la part de Marcel BARTHELEMY et Gisèle CHOURREAU, qui demandent à ce que les remarques émises en réunion figurent dans les comptes-rendus ;  
A ce sujet, le Maire propose de faire circuler les projets de comptes-rendus des conseils pour relecture, avant diffusion définitive afin que chacun puisse faire ses remarques éventuelles. En ce qui concerne le droit d'expression dans la Gazette, Mr Barthélémy précise qu'il ne s'agit pas d'une demande de tribune politique, mais au contraire d'expliquer la position des conseillers dits « d'opposition », par rapport au Conseil Municipal, le travail qui y est réalisé, le but n'étant pas de critiquer mais au contraire de faire part de l'état d'esprit positif qui règne dans les réunions. Mr Barthélémy propose que cet article soit soumis à la commission communication.  
Cette proposition recueille l'unanimité des conseillers présents.  
Dans ce courrier est également évoqué l'avenir du terrain des Condamines : le Maire précise qu'il a rendez vous à ce sujet, avec l'Habitat Dauphinois, intéressé par 7 ou 8000 m<sup>2</sup> ; Christian MEUNIER rappelle de son côté, qu'il y a un projet conséquent et toujours valide avec la Gendarmerie. Le Maire évoquera ce point lors d'une prochaine réunion de la communauté de communes. L'origine de ce terrain provient pour 1ha1/2 d'une propriété communale, et 3ha ont été achetés à la communauté de communes.  
Situation financière de la SIEPIA : Maurice CHETAIL communiquera le budget. Pour information, il y a 340.000 € de travaux prévus pour l'assainissement, et 108.000€ au Chatelard. Il n'est pas possible de dire aujourd'hui quel sera le montant de la contribution communale au SIEPIA après 2015.  
En ce qui concerne les économies de fonctionnement évoquées dans ce même courrier, le Maire propose que chacun fasse part de ses idées... qui seront les bienvenues ! Damien MICLO précise qu'il a rendez-vous prochainement avec ORANGE pour tenter de réduire les coûts liés aux communications..
- **Le Maire** : évoque un projet d'achat de terrain, dont une parcelle (n°67 – 400 m<sup>2</sup> située en bas du champ de mars) pourrait intéresser la commune. Si celle-ci souhaite préempter, ce devra être avant le 20 juillet. Le Maire propose de rencontrer le propriétaire pour discuter de ce projet.
- **Le Maire** : indique que des commissions sont ouvertes à la communauté de communes, pour les conseillers municipaux qui le souhaitent (4 conseillers par commission).
  - **Ces commissions sont :**
    - Petite Enfance, Enfance, Jeunesse.
    - Emploi, cohésion sociale, activité économique.
    - Vie associative, lecture publique, école de musique.
    - Etablissements publics industriels et commerciaux, communautaires.
    - Aménagement espace, cadre de vie.
    - Développement, diversification touristique.
    - Finances, prospectives budgétaires et réforme territoriale.
    - Administration générale des ressources humaines
    - Environnement et gestion des milieux naturels.
    - Agriculture, montagne, forêt, irrigation.
    - Numérique et nouvelles technologies de la communication et de l'information.

#### Candidatures :

- de Jérôme Mure-Ravaud pour la commission « Environnement et gestion des milieux naturels »
- de Christine Fiordalisi pour la commission « Petite Enfance, Jeunesse »
- de Charles Dico pour la commission « Etablissement publics, industriels et commerciaux, communautaires »
- de Patrick Vialle pour la commission « Développement, diversification touristique »

Pour les autres conseillers, merci de faire connaître vos candidatures.

Il est précisé que des citoyens non élus, mais disposant de compétences dans certains domaines peuvent également faire acte de candidature pour se joindre à ces commissions.

- **Le Maire** : indique qu'il a rendez-vous le 10 juillet avec Actis pour le devenir du bâtiment des 4 Routes.
- **Le Maire** : a rencontré le 25 mai, les commerçants de l'Épicerie, de la Boucherie, du Bar et du Tabac pour connaître les projets d'aménagement du village.
- **Micheline BLAMBERT** : prix des repas de la cantine : statu quo pour le moment. Karine FEUGIER propose de réfléchir à une autre organisation et présentera un projet.
- **Le Maire** : informe que le bail de l'ADMR est reconduit (automatiquement).
- **Reconduction des disponibilités** pour Valérie CREACH et Bruno BOUVIER.
- **Eric ROLLAND** : informe que sur la route des Dragonnières, le « bi-couches » sera fait le 20 juin.
- **Le Maire** : a constaté qu'au Centre Aéré, les cars doivent faire une longue marche arrière dangereuse ; il a donc pris des rendez-vous auprès de différents intervenants pour étudier cette question et essayer de

trouver des solutions pour faciliter les manœuvres. Les travaux éventuels seraient soumis au Conseil Général.

**La séance est levée à 22 heures 30**

Date du prochain Conseil Municipal : le 22 juillet